

localité de l'Ouest, des chômeurs appartenant à la même catégorie de travailleurs. Voilà, dans ses grandes lignes, l'explication de cet état de chose.

Je répondrai au député de Vancouver-Est en lui disant que nous n'envoyons pas d'immigrants qui ne sont pas engagés d'avance en Colombie-Britannique, sauf dans certains cas particuliers. En ce qui concerne les professions, les bouchers et les dépeceurs, on me dit que la demande est limitée en Colombie-Britannique. Elle l'est également pour les boulangers, les pâtisseries et les cuisiniers. Par contre, la demande est forte pour les employés domestiques, les aides-infirmières et les garçons de table. Ce sont les seuls qu'on oriente vers la Colombie-Britannique. Je pense que ce renseignement intéressera le député.

Je dirai aussi au représentant de Cartier, en ce qui concerne sa demande de renseignements au sujet des déportations vers l'Irak, qu'il n'y en a eu aucune vers ce pays au cours des trois dernières années. Je ne sais s'il est courant du fait.

M. Crestohl: Je suis heureux de l'entendre.

L'hon. Mme Fairclough: Je suppose que le renseignement sur lequel se fondait son argument datait de plus de trois ans. En ce qui concerne les arrêtés d'expulsion en général, permettez-moi de dire, pour la gouverne de plusieurs honorables députés du comité qui ont soulevé cette question, qu'il y a eu 150 arrêtés d'expulsion de moins par année que dans les trois années précédentes.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentante me permettrait-elle de lui poser une question?

L'hon. Mme Fairclough: Certainement.

L'hon. M. Pickersgill: Elle sait aussi bien que moi que le mot "expulsion" est assez vague. S'agit-il d'expulsion d'immigrants débarqués, d'expulsion de visiteurs ou de toutes les expulsions?

L'hon. Mme Fairclough: Ce chiffre porte sur toutes les expulsions. Cependant, si l'honorable député voulait avoir les chiffres relatifs aux autres catégories, je puis les lui fournir. Ces trois dernières années, 1,924 arrêtés d'expulsion ont été exécutés. Non, je regrette, ce renseignement est inexact. Ce chiffre de 150 porte seulement sur ceux qui étaient déjà dans le pays, et non sur des cas d'exclusion aux frontières.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentante sait qu'il y a deux sortes d'expulsion. Lorsque la loi sera modifiée, j'espère qu'elle en tiendra compte et qu'elle se servira d'un autre mot.

L'hon. Mme Fairclough: Vous voulez parler d'exclusion?

[L'hon. M^{me} Fairclough.]

L'hon. M. Pickersgill: A mon sens, on devrait réserver l'expulsion seulement aux immigrants reçus au pays et qui, évidemment, doivent subir des procédures judiciaires. C'est là, vraiment, ce qui m'intéressait.

L'hon. Mme Fairclough: Les arrêtés d'expulsion qui ont été exécutés portaient sur des gens qui étaient déjà dans le pays. Je ne sais pas si une distinction a été établie entre immigrants et non-immigrants.

L'hon. M. Pickersgill: En réalité, cela n'a guère d'importance.

L'hon. Mme Fairclough: Cependant, il ne s'agissait pas d'exclusions aux frontières. Il y a eu 1,924 de ces cas ces trois dernières années, et dans les trois années précédentes, il y en a eu 2,370, ce qui veut dire 150 de moins par année au cours de la période la plus récente.

(Texte)

M. Johnson: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer à ce débat, mais certains commentaires faits par des membres éminents de l'opposition me forcent à rétablir les faits quant à l'attitude des députés conservateurs de la province de Québec relativement à l'immigration au Canada.

On aime, du côté de l'opposition libérale, à tout moment, à tout propos et sans raison, à transposer en cette Chambre le débat qui se déroule actuellement sur les scènes politiques dans la province de Québec au sujet des élections provinciales. On aime aussi, à tout propos, se reporter à un article de journal condamnant le gouvernement provincial et tendant à rattacher les attitudes du gouvernement provincial à celles du gouvernement fédéral, en même temps qu'à confondre les deux partis politiques, conservateur à Ottawa et Union nationale à Québec, afin que chaque fois que l'on croit avoir une chance de condamner l'un, on puisse du même coup donner une bonne jambette, un bon coup de Jarnac à l'autre.

A ce sujet, je n'en vois pas de plus bel exemple que le discours prononcé tout à l'heure par l'honorable député de Maison-neuve-Rosemont (M. Deschatelets) qui, employant un procédé très facile de "husting" politique, s'est lancé dans une tirade et a défié un de ses collègues de répondre à une série de questions que je n'ai malheureusement pas bien comprises, parce qu'elles n'étaient pas tout à fait intelligibles, pour ne pas dire peu intelligentes.

Monsieur le président, je suis convaincu que pas un membre de la Chambre, pas un seul Canadien, tant de la province de Québec que du Canada, n'osera s'opposer à une immigration raisonnable. Nous ne sommes pas